

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

VILLE DE TRÉVOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF MARS, à DIX NEUF HEURES ET QUINZE MINUTES, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc PÉCHOUX,

PRESENTS : Marc PÉCHOUX, Richard SIMMINI, Laëtitia BORDELIER, Hubert BONNET, Gaëlle LICHTLÉ, Jacques CORMORECHE, Nicole DUGELAY, Philippe BERTHAUD, Andrée GENIN, Claude TRASSARD, France-Line VINCENT, Béatrice GUERIN, Dominique DESFORGES, Isabelle DE CARVALHO, Agathe IACOVELLI, Yann GALLAY, Aurélien TESSIAUT, Thierry GROSSAT, Michel RAYMOND, Patrick CHARRONDIERE, Kévin GAREL.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Jean-Marc RIGAUDIE à Aurélien TESSIAUT, Nicolas MARCHAND à Philippe BERTHAUD, Emel OZTURK à Richard SIMMINI, Tiffany RIBEIRO à Nicole DUGELAY, Guy BRULLAND à Michel RAYMOND, Adrien LASSERRE à Kévin GAREL.

ABSENT(S) : Myriam CHIKKI, Amina LEGHNIDER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, C.TRASSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023-29-03-SF N° 016 AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – COMMUNE

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2022 du budget Ville.

Le Code Général des Collectivités Territoriales confie à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice, le résultat de la section de fonctionnement, devant en priorité, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 732 122,55 € et un déficit cumulé d'investissement de 341 151,90 €.

Compte tenu de l'état des restes à réaliser, détaillé ci-dessous :

RAR Dépenses : 682 098,69 €
RAR Recettes : 1 175 912,00 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir un excédent de 152 661,41 €.

Il convient donc d'affecter le résultat cumulé 2022 de la section de fonctionnement intégralement en investissement, comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 1 000 000,00 €

Section Investissement

Dépenses Article 001 (déficit d'investissement reporté) : 341 151,90 €

Recettes Article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour assurer le financement des dépenses d'investissement : 732 122,55 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

Considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 1 732 122,55 € et un déficit cumulé d'investissement de 341 151,90 €.

Compte tenu de l'état des restes à réaliser, détaillé ci-dessous :

RAR Dépenses : 682 098,69 €

RAR Recettes : 1 175 912,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation 2022 comme suit :

Section Fonctionnement

Recettes Article 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 1 000 000.00 €

Section Investissement

Dépenses Article 001 (déficit d'investissement reporté) : 341 151,90 €

Recettes Article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour assurer le financement des dépenses d'investissement : 732 122,55 €

En mairie, le 29 mars 2023

Affiché le 31 mars 2023

Pour extrait conforme
Le Maire
Marc PÉCHOUX

